

Pour "Le déficit de la sécurité sociale doit-il être ou non réduit, et si oui par quelle mesure ? Ce n'est pas à l'économiste de répondre, mais aux citoyens. Il s'agit d'une décision typiquement politique, elle implique le choix de la civilisation vers laquelle tend la société"

Albert Jacquard, généticien.

LES RETRAITES UN PROBLÈME ? POUR QUI ?

« Un retraité voué à son mandat municipal ou en entretenant un potager produit davantage de richesses qu'un conseiller en communication de Sarkozy »

Bernard Friot.

"La première marque de cynisme, ou de bêtises, on ne sait, est là : la capitalisation ne serait pas soumise aux contraintes démographiques "

Jean-Marie Harribey,
économiste

" Sur la période 1970-2007, on ne compte pas moins de 124 crises bancaires, 208 crises de change et 63 crises de la dette souveraine !"

André Orléan, directeur de recherche au CNRS, Le Monde, le 29 mars 2010.

" La retraite est typiquement une propriété sociale : c'est un droit, auquel correspond des sources financières, qui est la propriété de travailleurs ».

Robert Castel, sociologue.

Michel Cialdella

Militant de la CGT

michel.cialdella@orange.fr
<http://michel-lecitoyen.blogspot.com>

Introduction.

La majorité des médias, à droite au patronat, et même certains à gauche présentent les retraites comme un problème.

Voilà que le bonheur d'être à la retraite à un âge où l'on peut encore profiter de la vie, avoir une activité libre et être payé pour cela, c'est un problème pour "*ces gens là*" !

Il faut que nous affirmions avec force que : "*C'est un bonheur*" et que la logique du développement humain c'est de limiter au maximum le travail contraint, sur la journée, la semaine, l'année et la vie. Ceux qui prétendent que l'allongement de la durée de cotisation est inévitable et que c'est la seule solution, ne sont pas scandalisés par les revenus démentiels du capital, par les retraites chapeaux, par les comptes en Suisse, par la fraude fiscale, par les licenciements dans les entreprises florissantes et les paradis fiscaux dont on ne parle plus guère. C'est sans doute cela le capitalisme moralisé.

Dans l'émission de Thierry Ardisson, "*Les Terriens*", l'inénarrable Éric Woerth, alors ministre du Budget a accusé ceux qui lui demandaient de prendre l'argent là où il est (*pas seulement chez les Bettencourt*) de « *faire de la démagogie* ». Bien sûr ce n'est pas démagogique qu'un président de la République double son salaire, que sous le gouvernement Raffarin les ministres s'augmentent de 70 %. Souvenons-nous que Nicolas Sarkozy a été le premier président de la République à ne pas donner un "coup de pouce" au SMIC ! Au fait a-t-il essayé de vivre avec le SMIC ?

La retraite : un enjeu de la "lutte des classes".

Aujourd'hui, cette expression a quasiment disparu du discours des forces progressistes. Ce serait archaïque que de l'évoquer. Et pourtant si l'on en croit l'un des hommes les plus riches de la planète, Warren Buffett : "*la guerre des classes existe, c'est un fait, mais c'est la mienne, la classe des riches, qui mène cette guerre, et nous sommes en train de la remporter*" (1).

Le fait de ne plus désigner l'adversaire de classe a laissé le champ libre au Front national qui lui en a trouvé un : "*l'immigré*". Voilà où cela conduit de ne plus avoir de repères. Il est grand temps d'y remédier. Et pas seulement d'un point de vue idéologique, mais aussi parce que la solution au financement de la protection sociale passe par là.

En effet la lutte pour une nouvelle répartition des richesses est un enjeu de classe à placer dans une stratégie d'abolition du capitalisme et non pas de son dépassement, formule trop vague.

La sécurité sociale.

Imaginé par le Conseil National de la Résistance, et mis en place à la libération sous la responsabilité du ministre communiste Ambroise Croizat (2) dans un pays dévasté par la guerre. "*La sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes... Elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette ainsi attitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment la menace de la misère... Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité...*" (3).

La Sécurité sociale institution unique comprend trois branches indissociables : la maladie, la vieillesse, la famille. Avec un financement à partir de l'entreprise et prélevé sur la valeur ajoutée créée par les salariés. Les multiples attaques au fil des années font que la cotisation sociale ne

représente aujourd'hui plus que 66 % des recettes. En 2009 l'ensemble des régimes de Sécurité Sociale représentaient **428,4 milliards €**. Cette masse financière nettement supérieure au budget de l'État (271 milliards € pour 2008) est distribuée sans passer par la case épargne et sans aucun prélèvement d'institutions financières. De plus pendant longtemps géré par les intéressés. On comprend la hargne du capital qui voit cette manne financière lui échapper. Pour la seule retraite c'est **251 milliards € en 2008 soit 12,87% du PIB**. Quant à l'ensemble des prestations sociales elles s'élevaient en 2008 à **578 milliards €** (aux trois branches de la sécurité sociale il faut ajouter les prestations délivrées par les collectivités territoriales et l'assurance chômage). (4)

Notre système

C'est un système dont on dit qu'il est par répartition. Précisons tout de même que qualifier notre système seulement par le terme de répartition est pour le moins imprécis. Car la fiscalité c'est également de la répartition. Notre système est en réalité, pour la partie sécurité sociale pour le privé et les pensions pour les fonctionnaires la continuation du salaire. En effet à partir de cotisations qui sont une fraction du salaire d'activité distribuée en flux courant sans passer par la case « épargne ». Les retraites seront donc du salaire. Il s'agit d'un salaire indirect et socialisé lié à la qualification. Et surtout pas un salaire « différé » ce qui supposerait que les retraités percevraient une pension qui serait le résultat des cotisations épargnées pendant l'activité.

Le Déficit.

On devrait plutôt dire besoins de financement car la protection sociale n'est pas un commerce. La sécurité sociale n'achète pas des marchandises pour les revendre mais répond à un besoin collectif de santé, de retraite ou de famille. Le terme de "déficit" n'est donc pas neutre et de plus il est nécessaire aux adversaires de la Sécu pour justifier la promotion des fonds de pension. Que l'on songe un instant s'il n'y avait pas ce « trou » quels arguments auraient les adversaires du salaire socialisé pour justifier la casse ?

Tout est bon pour justifier la casse, y compris le mensonge. En permanence les partisans de la "réforme" alertent sur la dette que nous allons laisser à nos enfants et nos petits-enfants...

Or comme le fait justement remarquer Jean-Marie Harribey (5) : *"Les retraites ne sont pas une dette au sens financier du terme. Pour la bonne raison que les retraites sont payées dans l'instant avec de l'argent provenant de la production courante. Et cela quel que soit le moment, hier, aujourd'hui et demain. On n'emprunte à personne, on n'a personne à rembourser"*. Avec humour Bernard Friot rappelle que *"l'on ne met pas des coupes de cheveux au congélateur"*.

La crise du capitalisme.

Que le capitalisme soit en crise n'est pas nouveau, cela fait même partie de son évolution. Déjà en 1971 dans un article paru dans L'Humanité (30) (Georges Marchais dénonçait *"une crise sociale profonde"*, il rappelait les nombreuses luttes qui se déroulaient dans notre pays et notamment le *"jeudi 27 mai, dans tout le pays, les travailleurs manifestaient massivement à l'appel conjoint de la CGT et de la CFDT pour une amélioration réelle du régime de la retraite"*. Après cela on dira que l'histoire ne se répète pas.

Nous subissons cette crise depuis près de 40 ans. Souvenons-nous, en 1976, Jacques Chirac, alors premier ministre voyait « *la fin du tunnel* ». À l'époque, Georges Séguy, secrétaire général de la CGT avait répliqué : « *Si Jacques Chirac voit le bout du tunnel c'est qu'il confond l'entrée avec la sortie et qu'il marche à reculons* ». Trente-quatre ans après on voit qui avait raison. N'empêche que nous continuons à marcher à reculons.

Cette crise, qui sert de prétexte à la droite et au patronat pour justifier des mesures d'austérité, doit au contraire pousser les forces progressistes à plus de radicalité. Nous ne sortirons pas de cette crise sans sortir du capitalisme comme système dominant. Ça n'est pas avec des "mesurettes" que nous irons vers une société socialement plus juste, plus écologique plus démocratique où le bien-être de l'humain, où la recherche de *"la perfection du bonheur"* (Saint Just) sera le seul but.

Pour l'essentiel cette crise prend sa source dans la quête insatiable du profit. La pression sur les salaires et l'emploi pour augmenter le taux de profit a affaibli les recettes de la sécurité sociale. Nos gouvernants qui s'acharnent depuis de nombreuses années à démanteler notre système de protection sociale ne sont pas à une contradiction près. Ils n'hésitent pas à se féliciter du fait que le système français a permis, malgré ses reculs, d'amortir la crise pour les salariés.

Néanmoins ils continuent le massacre. L'histoire les jugera sûrement comme des criminels sociaux.

LEURS SOLUTIONS

Leurs "experts" qui n'ont rien vu venir de la crise majeure, de 2008 ni des précédentes, font des prévisions à 40 ans et nous expliquent docilement ce qu'il faut faire. Entre autres ils veulent moraliser le capitalisme. Comme si le capitalisme avait quelque chose à voir avec une quelconque morale.

"Jadis, les banquiers faillis avaient encore la dignité de se défenestrer ; aujourd'hui, il préfère prendre un parachute, doré de préférence. Quiconque douterait encore de la réalité de la lutte des classes n'aurait qu'à écouter Laurence Parisot, Daniel Bouton, Bolloré, Pinault, Arnaud "défendre, avec griffes et crocs, leurs profits et leurs propriétés " (6).

1) La capitalisation :

Du point de vue de la démographie la capitalisation n'apporte aucune solution. Les revenus des retraités ne sont qu'une partie de ce qui est produit au moment même de la retraite et sont une ponction sur la richesse produite par les actifs.

" La répartition se fonde sur le versement immédiat des cotisations des actifs employés pour servir des prestations à ceux qui sont à la retraite. Elle fournit un moteur de la croissance économique car ces prestations permettent de soutenir la demande effective, dont l'incitation à investir pour les entreprises et l'emploi".

" La capitalisation, qui joue sur le dogme de l'épargne individuelle, s'effectue au détriment de la demande effective, les fonds capitalisés sont retirés de la croissance réelle, de l'emploi et des besoins des retraités". (22)

La débâcle des marchés financiers nous met en garde contre les illusions des fonds de pension. Les scandales de Maxwell en Grande-Bretagne dans les années 90, Enron et World Com aux États-Unis en 2001 et 2002 montrent que la capitalisation des retraites n'offre aucune garantie. L'OCDE a calculé que la chute des cours de bourse a fait baisser les pensions de 23 % dans les pays où ce système de retraite par capitalisation prédomine (7).

Au Royaume-Uni entre octobre 2007 et octobre 2008, le taux de couverture des engagements de retraite des fonds de pensions du secteur privé est tombé de 98 % à 79 %. Cela représente un déficit de 256 millions d'euros. (31).

En France le fonds de réserve des retraites (FFR) créée en 1999 par Lionel Jospin pour sauver les retraites par répartition enregistrait déjà fin 2008 de sévères moins-values : 20 % de moins pour le FFR par exemple. Cet organisme avait confié un mandat de gestion à la banque (en faillite) Lehman Brothers qui avait investi en son nom 195 millions d'euros sur des titres non cotés sur le marché

américain. (7). Preuve est faite que cet argent aurait eu une meilleure utilisation en salaires et cotisations sociales. Cela aurait été plus efficace économiquement et plus juste socialement.

" *En cette époque de crise financière où l'on voit à quel point les pays qui ont misé sur les fonds de pension se retrouve dans une situation très inquiétante, nos retraites par répartition devrait être une source de confiance en l'avenir*". Et c'est Thomas Piketti, économiste proche du Medef qui le dit (19).

Souvenons-nous également que les retraites par capitalisation ont existés en France pour les retraites ouvrières et paysannes en 1910 et elles ont fait faillite...

En 1991, dans le livre blanc sur les retraites Michel Rocard dans un éclair de lucidité écrivait : « *La substitution même progressive de la capitalisation à la répartition qui est évoquée, ici ou là, ne correspond pas au principe d'équité sociale ; elle amènerait, en outre, beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages* ». (12).

2) Travailler plus longtemps.

À droite et hélas au parti socialiste on considère comme inévitable l'allongement de la durée du temps de travail. La preuve : " *tout le monde le fait*". En Espagne le président socialiste a appliqué « *comme tout le monde* » les principes des subprimes et de la déréglementation financière avec les dégâts que l'on sait ! (9)

L'Europe libérale prévoit : de passer à 65 ans en Grèce, à 69 ans en Allemagne, à 67 ans en Espagne.

La France a connu trois vagues de réformes, en 1993, en 2003 et en 2007. L'âge légal de départ n'a pas été modifié (60 ans) mais la durée de cotisation a été rallongée de 37,5 ans à 40 ans puis à 41 ans, avant de grimper d'un trimestre tous les ans. La prise en compte des 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures pour les salariés du privé (10). La décote de 5 % par année manquante. Et l'indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires. Au total en 15 ans, le taux de remplacement (niveau de la retraite par rapport à son dernier salaire) a baissé de 10 %. Les retraités pauvres représentent déjà 11 % des plus de 65 ans. Leur nombre risquent d'exploser. Résultat : le déficit s'aggrave on prévoit 10 milliards d'euros en 2010.

Aujourd'hui l'objectif affiché par nos gouvernants c'est 67 ans.

Retarder l'âge de départ n'arrangera sûrement pas les finances. Actuellement moins d'une personne sur deux occupe un emploi au moment de faire valoir ses droits à la retraite. Le taux d'emploi des 55-59 ans n'est que de 56,3 % et les entreprises continuent de baisser leurs effectifs dès que leurs salariés atteignent l'âge de 57 ou 58 ans. En retardant le départ des anciens on retarde l'arrivée des jeunes dans le monde du travail.

3) créer un système de comptes notionnels.

C'est la mode dans les pays nordiques. Les sommes cotisées au cours d'une carrière constituent un " capital virtuel" (retraite à points) ; le montant annuel des pensions est calculé en divisant cette somme par l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient le retraité. Plus on liquide ses droits tardivement plus la pension est élevée. Selon le conseil d'orientation des retraites (COR) "*Le régime verserait des pensions en moyenne moins élevées*". En Suède pays dont le modèle inspire nos " réformateurs", les pensions n'ont perdu "que" 3 %. (31).

La démographie.

L'argument qui sert d'alibi pour justifier les réformes rétrogrades : le "choc" démographique.

Comme on dit le "choc" pétrolier...Un "choc" c'est quelque chose que l'on ne peut pas prévoir, or s'il

y a quelque chose que l'on prévoit c'est bien l'évolution de la démographie. On nous le rabâche depuis 1991 on ne peut vraiment pas l'ignorer.

En disant que nous ne pourrions pas assumer un retraité pour un actif en 2050 alors que nous en assumons un pour deux actifs aujourd'hui, c'est comme si on avait dit en 1900 : les paysans vont passer de 30% à 3% de la population, la famine en 2000 est arithmétique.

Le PIB augmente, en moyenne séculaire, de 1,6 par an, c'est-à-dire qu'il double en monnaie constante tous les 40 ans.

- Les pensions représentent aujourd'hui 13% d'un PIB de 2000 milliards d'euros, reste donc 1740 milliards.

- Si elles représentent 20% d'un PIB de 4000 milliards d'euros en 2050, restera 3200 milliards, soit près du double d'aujourd'hui, parce qu'un actif en 2050 produira au moins autant que deux actifs aujourd'hui.

Il n'y a aucun problème démographique, la nullité de ce pseudo argument doit être dénoncée sans relâche. Il suffit d'affecter le quart des gains de productivité du travail à une hausse annuelle du taux de cotisation patronale pour que la place croissante des retraités dans la vie du pays soit reconnue sans aucun problème.

Les projections officielles ne font état que du rapport cotisants/retraités. Or ce rapport ne tient compte ni des chômeurs ni des jeunes qui sont hors emploi. C'est-à-dire du ratio inoccupés/occupés. Celui-ci était de 1,62 en 1995 selon les mêmes projections ils devraient se situer en 2040 entre 1,66 et 1,79 (11), donc rien de catastrophique.

De 1950 à 2008 la productivité a progressé en moyenne de 2 % par an. Il suffirait donc d'y affecter 0,5 %. (11)

Comme on peut le voir, l'argument de la démographie est fallacieux. Notons également qu'entre 1950 et 2008 la population en France a été multipliée par 1,5 et les richesses créées par 4 (8).

Fais-moi peur !

Selon les différents scénarios établis par le COR (*conseil d'orientation des retraites*), il faudrait d'ici à 2050, progressivement consacrer quelque six points supplémentaires de PIB aux retraites. La part de la richesse créée à diriger vers les retraites s'élèverait à 18 % du PIB au lieu des 13 % actuels. Et alors ? La France a déjà fait plus fort : entre 1960 et 2000, nous avons fait passer de 5 % à 13 % la part du PIB pour les retraités. Soit +8 %, et nous n'en sommes pas morts. Notons également que ces "experts" oublient très souvent de dire que le PIB double en moyenne tous les 40 ans.

Diviser les salariés pour aligner vers le bas

Si jusqu' en 1993, pour une carrière complète (37,5 ans pour tous), les salariés du privé avaient un taux de remplacement (*rapport entre la première pension et le dernier salaire*) en moyenne de **84%**. Alors que les fonctionnaires touchaient **75%** du dernier salaire dans le meilleur des cas. En effet pour ces générations nombreux étaient ceux qui avaient une carrière mixte (public/privé). Sans compter que les salaires du privé à qualification égale sont supérieurs à ceux du public.

En attaquant à tour de rôle les retraites des différents statuts la droite et le patronat on réussit, en parti à diviser le monde du travail. Accusant les fonctionnaires d'être des privilégiés comme si les différents statuts (résultat des luttes des salariés) pouvaient être assimilés à des privilèges.

Les retraites dans le public et le privé. (39)

Montant de la pension, en pourcentage du dernier salaire net, pour la génération née en 1948.

Salarié du secteur privé	Non cadre	75,5
	Cadre	60,3
Fonctionnaire	Sans prime	83,3
	Avec prime de 20 % du salaire	68,9
	Avec prime de 40 % du salaire	58,8

En 2007 attaque contre les régimes spéciaux.

Le candidat à la présidence de la république Nicolas Sarkozy avait, au cours de sa campagne, promis une économie de **5 milliards d'euros** grâce au recul de l'âge du départ à la retraite des salariés assujettis à ces régimes. En fait d'économie, cette mesure va coûter **380 millions d'euros** supplémentaires à la seule SNCF d'ici à 2030. La prolongation de l'activité des cheminots a en effet pour conséquence « *d'allonger les carrières des agents qui restent en poste alors qu'ils auraient sans cela, été remplacé par des jeunes aux salaires plus bas* » (rapport de la Cour des Comptes). Conséquence cet allongement abouti, par le biais de la majoration du glissement vieillesse-technicité, à la hausse de la masse salariale avec un effet mécanique sur les retraites qu'elle majore.

Résultats ; tout le monde y a perdu.

Rappelons ici que **les véritables privilèges** sont les grandes fortunes résultat de l'exploitation des travailleurs. Ceux qui doivent leur fortune à leur naissance.

Leur souci d'équité ne va pas jusqu'à remettre en cause :

- les retraites chapeaux et les parachutes dorés des grands patrons.
- les avantages des parlementaires et des ministres.
- les niches fiscales (quelques 500 niches qui représentent 73 milliards €).
- la fraude fiscale qui représente entre 45 et 60 milliards €. L'actualité nous offre un éclairage avec "l'affaire Bettencourt". Malgré les privilèges offerts aux milliardaires (le bouclier fiscal qui a permis à la première fortune de France de toucher un chèque de 30 millions d'euros de la part du ministère du budget) néanmoins la presse fait état d'évasion fiscale...

Le régime des parlementaires.

Voilà des gens qui pour la plupart n'ont jamais mis les pieds dans une entreprise, ne connaissent rien des conditions de travail actuelles. (*Les salariés ne peuvent jamais dormir pendant le temps de travail*). Ces quelques centaines de personnes élues avec un scrutin de voleurs (41) vont décider de ce qui est juste et bien pour des millions de salariés. Anicet Le Pors, ancien ministre argumente ainsi : « *la légitimité populaire émane du corps législatif, élu selon un scrutin égal c'est-à-dire à la proportionnelle, car c'est à la politique et non à la technique de faire des majorités. Il ne saurait en effet y avoir de légitimité concurrente émanant du même suffrage universel. L'argument selon lequel il faudrait tenir compte de l'idée que l'on se fait de la prétendue adhésion du français à l'élection du président de la république au suffrage universel n'est que l'expression d'une résignation politique, indigne de notre histoire* ».

Robespierre disait : « *Il faut que les législateurs se trouvent dans la situation qui confond le plus leurs intérêts et leurs vœux personnels avec celui du peuple ; or, pour cela, il est nécessaire que souvent ils deviennent peuples eux-mêmes* ».

Ces arguments de bon sens n'ont rien perdu de leur valeur. Pourtant ceux qui vont décider de notre sort sont très loin d'être dans une situation qui les confond avec le peuple.

Un député touche **5287,31 euros nets mensuels** auxquels s'ajoute une indemnité représentative de frais de mandat de 6412 € bruts. Le salaire médian étant de moins de 1600 € nets.

Un droit à pension à l'âge de 60 ans et la pension moyenne pour un député est d'environ 2400 € nets par mois.

Les députés bénéficient d'un système d'allocations d'aide au retour à l'emploi pendant **3 ans**.

L'allocation est dégressive montant maximum égale à 100 % de l'indemnité parlementaire le premier semestre (5487,24 euros), puis 70 % (3841,07 euros) le deuxième semestre, 50 % (2743,62 euros) le troisième semestre, 40 % (2194,90 euros) quatrième semestre, 30 % (1646,17 euros) le cinquième semestre et 20 % (1097,45 euros) le sixième semestre.(40)

Les "experts"

Le plus souvent autoproclamés ils s'avèrent incapable de faire des prévisions à six mois et ne voilà-t-il pas qu'ils font des prévisions à 40 ans...

Certains aurons sans doute en mémoire l'inénarrable Alain Minc économiste bien en cour qui fut entre autres conseiller de Balladur et aujourd'hui de Sarkozy. Dans un article paru dans "l'Expansion" d'avril 1987, il fustigeait ceux qui alertaient sur les risques engendrés par la financiarisation de l'économie : « *n'oublie-t-on pas les mécanismes de stabilisation qui se sont mis en place ?... Le rôle régulateur des Etats ?... La sophistication des techniques de marché qui permettent, grâce à des programmes informatiques préenregistrés, d'endiguer les paniques boursières ?... A guerre improbable, réduction de la sphère financière impossible* ». Le 19 octobre de la même année ce fut crash boursier le plus important depuis celui de 1929. Le pire c'est que l'on continue à demander son avis à Alain Minc...et à ses semblables.

Autre exemple : en octobre 2002 les « experts » du ministère des Finances (*gouvernement Chirac-Raffarin*), se déclaraient dans l'incapacité d'estimer la croissance économique pour l'année en cours (*à deux mois de la fin d'année !*)

Michel Rocard lui-même dans sa préface du livre blanc sur les retraites (1991) écrivait : « *Quel sens y a-t-il à faire des prévisions à si longue échéance ? Lorsque l'on n'a prévu, par exemple, ni le premier ni le second choc pétrolier, ni les chocs monétaires à répétition, peut-on faire raisonnablement des hypothèses sur l'évolution de l'économie à l'horizon d'un demi-siècle ?* » (12)

Démonstration imparable de Bernard Friot.

« Comme le montre le tableau suivant, la nécessaire croissance des dépenses de pension dans le PIB au cours des 40 prochaines années sera en décélération comparée à celle que nous avons connue dans les décennies précédentes ».

Évolution du PIB et des dépenses de retraites (1960-2040), chiffre confirmé par le conseil d'orientation des retraites (COR).

	PIB en euros de 2003	Dépenses de retraites	Reste en euros de 2003
1960	750 milliards	40 milliards (5 %)	710 milliards
2000	1500 milliards	180 milliards (12 %)	1320 milliards
2040	3000 milliards	600 milliards (20 %)	2400 milliards

On "oublie" toujours, quand on raisonne sur l'avenir des retraites, que le PIB progresse d'environ 1,6 % par an en volume, et donc qu'il double, à monnaie constante, en 40 ans. C'est pourquoi nous avons pu multiplier par 4,5 les dépenses de pension depuis 1960 tout en doublant presque le revenu disponible pour les actifs ou l'investissement. Nous pourrions évidemment plus que tripler les dépenses de pension d'ici 2040 sans que cela n'empêche le reste du PIB d'être multiplié par 1,8. Dans le long terme et dans une société comme la notre où le travail est aussi qualifié, on peut habiller Pierre tout en habillant Paul.

On vit plus longtemps.

On ne va tout de même pas à s'en excuser. Pour le gouvernement et le Medef les retraités ont l'outrecuidance de vouloir profiter de la vie à un âge où on est encore en forme. L'augmentation du nombre de retraités n'est pas une catastrophe mais une chance, un progrès. Ceux qui pensent le contraire peuvent toujours mettre fin à leurs jours...

L'argument selon lequel l'espérance de vie ne peut qu'augmenter est aujourd'hui démentie par le bilan démographique 2008 de l'INSEE, qui note que les gains d'espérance de vie à la naissance sont devenus nuls en 2008 et que l'espérance de vie recule légèrement chez les femmes, de 84,4 ans en 2007 à 84,3 en 2008. Notons également qu'en 10 ans l'espérance de vie a reculé de 10 ans en Russie. L'allongement de la durée de la vie n'est donc ni automatique ni définitif ni irréversible.

Le sabotage de notre Sécurité Sociale ne serait pas sans effet sur la durée de vie.

Notons également que la retraite à 60 ans, dans des conditions financières correctes avec une prise en charge importante des soins de santé, favorise l'allongement de la durée de vie. C'est là l'une des raisons qui fait que l'on devrait toujours traiter la Sécurité Sociale (à laquelle il faut intégrer le risque de dépendance et le risque chômage temps que celui-ci existe) dans toutes ses composantes. Il faut également évoquer les inégalités sociales qui font qu'un ouvrier à 60 ans a 7 ans d'espérance de vie en moins qu'un cadre supérieur ou une profession libérale.

Notons également que ceux qui veulent nous faire travailler plus longtemps n'ont jamais mis les pieds dans une entreprise... Sauf peut-être pour une inauguration... Ou une promesse de maintien de l'emploi qu'ils auront oubliée en sortant. Les décisions qu'ils prennent sont toujours qualifiées de courageuses tant ils ont du courage pour imposer des sacrifices aux autres.

Quelques expressions à bannir.

À droite mais hélas aussi certains à gauche utilisent la formule **l'État-providence**, qui de plus seraient en crise. On pourrait se demander ce que vient faire la providence dans la création d'une institution on ne peut plus humaine. "*L'utilisation de ce terme vise à discréditer le système de protection sociale*" (7). Elle est destinée à culpabiliser les salariés et leur faire oublier que ce sont eux les producteurs de richesses.

Autre expression, nos acquis seraient le résultat d'un "**pacte social**". **Non ! Ni providence ni pacte** mais résultat de luttes nombreuses et d'un rapport des forces favorables aux travailleurs.

Le coût du travail : l'expression est passée dans le langage courant mais pour autant elle n'est pas juste. Le travail humain et seulement le travail humain produit des richesses. Il ne manquerait plus qu'il ne soit pas payé. Il me semble qu'en France on a aboli l'esclavage. Rappelons ici que les salariés créent également le profit mais de cela les libéraux n'en parlent pas.

Les charges sociales : expression inventée par les patrons. C'est une partie de notre salaire qui est versé aux caisses de sécurité sociale. De son vrai nom « *salaire socialisé indirect* », il est distribué immédiatement en flux courant, pour les trois branches de la sécurité sociale : assurance-maladie, assurance vieillesse, allocations familiales. Ce sont les cotisations de l'année qui financent les prestations de l'année et cela sans passer par des institutions financières qui se goinfraient au passage. Le salaire socialisé fait d'ailleurs la preuve de l'inutilité et même de la nocivité du capitalisme financier. En témoigne la récente crise...

Trop d'impôt tue l'impôt. Encore un fantasme, l'exemple des États-Unis : en 1942 le président Franklin Roosevelt, avait décidé qu'aucun revenu après impôts ne devait excéder 25 000 \$ par an. L'équivalent de 315 000 \$ d'aujourd'hui (soit 246 000 €), c'est-à-dire 8,5 fois le revenu médian est 25 fois le plus bas salaire à plein temps. Il a instauré un taux d'imposition de la tranche de revenus la plus élevée de 88 %, augmenté à 94 % en 1944-1945. De 1951 à 1964, il était toujours de 91 %. Il est demeuré autour de 70-75 % jusqu'en 1981. Ensuite le dogme libéral de la baisse des impôts a gagné les États-Unis et puis la France pour aller où ? Dans le mur ! (15)

La faute aux prélèvements obligatoires. En France ils seraient trop élevés (40 % du PIB) cela pénaliserait notre économie. Ce qui n'est pas démontré. Aux États-Unis, pays libéral s'il en est, les prélèvements sociaux privés n'apparaissent pas dans les prélèvements obligatoires : l'assurance-maladie (14 % du PIB) les contributions des employeurs aux fonds de retraite privée (7 % du PIB) (16). Si en France nous sommes en tête des pays développés pour la productivité c'est parce que nous avons un système social et des services publics efficaces. Donc des prélèvements obligatoires qui non seulement ne nuisent pas mais au contraire favorisent le développement économique et social.

Reste qu'en France la structure de l'impôt est socialement injuste puisqu'elle repose à 80 % sur les seuls salariés.

Bref historique.

En 1910- création des Retraites Ouvrières et Paysannes (ROP). Basées sur la capitalisation elles firent l'objet de vifs débats entre la CGT et la SFIO et à l'intérieur de la SFIO. Jean-Jaurès défendait la loi en ce qu'elle représentait *une brèche* par laquelle *toute l'assurance sociale passera*. D'autres comme Paul Lafargue s'élevait *contre cette loi de mensonges et d'escroquerie* il appelait les socialistes à déposer *immédiatement un projet de loi contre le chômage, la maladie, l'invalidité et la vieillesse* (32). En raison de la cotisation ouvrière et de l'âge de la retraite à 65 ans à laquelle ne pouvait prétendre que de 2,5 % des ouvriers et 8 % de l'ensemble des salariés la CGT a combattu cette loi qu'elle baptisait « *retraite pour les morts* ».

Les cotisations représentaient neuf francs par an pour la cotisation patronale et la cotisation ouvrière, 6 francs pour les femmes, 4,50 fr. pour les mineurs de moins de 18 ans pour des pensions allant de 60 fr. à 360 fr. par an. L'histoire a donné raison aux opposants, ce système fit faillite.

1945- création de la sécurité sociale avec ses trois branches : maladie, vieillesse, famille.

1991- Le gouvernement fit faire un rapport sur les retraites (12). Dans sa préface, Michel Rocard (premier ministre), s'interroge « *Certains contesteront sans doute la fragilité relative ne de ces projections. Quel sens y a-t-il à faire des prévisions assez longues échéance ? Lorsque l'on n'a prévu par exemple, ni le premier ni le second choc pétrolier, ni les chocs monétaires à répétition, peut-on faire raisonnablement des hypothèses sur l'évolution de l'économie à l'horizon d'un demi-siècle ?* ».

Si le rapport critique la capitalisation qui « *même progressive ... ne correspond pas au principe d'équité sociale ; elle amènerait, en outre, beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages* ».

Il la préconise comme complément...

La démographie (cotisants/retraités) y est présentée comme un défi mais il fait l'impasse sur le ratio actif /inactif le seul qui ait un intérêt économique. Il préconise, déjà, *un calcul de la pension sur la base du salaire moyen des 25 meilleures années.* (12).

1993-Réforme Balladur : 40 années de cotisations au lieu de 37,5 années pour une retraite à taux plein. Passage des 10 aux 25 meilleures années pour le calcul de la pension aboutissant à la baisse automatique des pensions. Indexation des retraites sur les prix et non plus sur les salaires, conduisant à une perte de pouvoir d'achat de la retraite.

2003-réforme Fillon : alignement de la durée de cotisation des fonctionnaires pour une retraite à taux plein, et nouvel allongement pour tous les régimes jusqu'à 41 ans en 2012, voire 42 en 2020. Réduction des dépenses. Asphyxie du financement de la retraite par répartition. Incitation à la capitalisation.

2008-réforme Fillon : alignement des régimes spéciaux (SNCF, EDF-GDF, RATP) sur le régime général. Durée de cotisation portée à 41 ans de cotisation pour tous en 2012.

Ces réformes qui alignent vers le bas l'ensemble des régimes n'ont pas réglé pour autant le problème du financement.

Le Projet du gouvernement (4)

Déjà dans le document d'orientation remis aux organisations syndicales au mois d'avril, le gouvernement affirme s'engager à « *écarter toute solution qui baisserait le niveau de vie des Français ou augmenterait le chômage* ». Mensonge, c'est déjà le résultat des contre-réformes de 1993 et de 2003. Cependant le document stipule que les précédentes réformes *ont déjà permis d'accomplir une part significative du chemin. Nous devons aujourd'hui les prolonger.* La couleur est annoncée. Le projet gouvernemental de 2010 si il était effectif aggraverait encore le niveau de vie des retraités car il prévoit notamment de :

- porter l'âge légal à 62 ans en 2008.
- Appliquer le principe d'une augmentation de la durée de cotisations en fonction de l'espérance de vie jusqu'en 2020.
- La durée de cotisation devrait être de 41,5 ans en 2020.
- Aide à l'embauche pendant un an pour les recrutements seniors demandeurs d'emploi de plus de 55 ans.
- Alignement du taux de cotisation du public sur celui du privé (passage de 7,85 à 10,55 étalé sur 10 ans. Notons au passage qu'en 2010, dans le privé la cotisation vieillesse pour les salariés est de 6,65 % du salaire plafond (source URSSAF).

- Le gouvernement veut bien prendre en compte la pénibilité *en maintenant la retraite à 60 ans pour les salariés qui, du fait d'une situation d'usure professionnelle constatée ont une incapacité physique supérieure ou égale à 20 %*. Selon lui 10 000 personnes seraient concernées. Nous voilà revenu au temps où M. Thiers voulait propager cette bonne philosophie *qui apprend à l'homme qu'il est ici-bas pour souffrir*. Dans son livre "Le droit à la paresse" Paul Lafarge poursuit un peu plus loin : *la morale capitaliste piteuse parodie de la morale chrétienne, frappe d'anathèmes la chair du travailleur ; elle prend pour idéal de réduire le producteur aux plus petits minimum de besoins, de supprimer ses joies et ses passions et de le condamner au rôle de machine délivrant du travail sans trêve ni merci*. (28). Aurions-nous au pouvoir des descendants de ce sinistre M. Thiers ?

Le choix de reculer l'âge légal de la retraite et de rallonger la durée de cotisation est présenté comme ferme et définitif. Le gouvernement rappelle que *les actifs financent la retraite de leurs aînés*. Les actifs produisent aussi les profits et les dividendes qu'empochent les actionnaires mais cela a échappé à la vigilance du gouvernement. Le gouvernement reconnaît que *la capitalisation n'apporterait pas de réponse aux difficultés actuelles des régimes par répartition*. Cependant il *proposera des mesures permettant à davantage de Français de compléter leur pension de retraite en recourant à des dispositifs d'épargne retraite, mais sans remettre en cause l'équilibre actuel entre la répartition et la capitalisation*. Un mensonge de plus car la capitalisation se développe toujours contre la répartition. On apprend aussi que *le gouvernement n'écarte pas pour le long terme la création de régimes par points ou en compte notionnels*. Et cela malgré qu'en Suède dont le modèle inspire gouvernement et Medef, les retraites accusent une perte de 4,6% en 2010. (14). Dans le document on considère comme immuable *la stabilité du partage de la valeur ajoutée*. Entendons : "on ne touche pas au profit".

Le gouvernement n'exclut pas dans une logique d'équité, de prévoir de nouveaux prélèvements sur les assiettes et des revenus ciblés...L'équité pour le gouvernement c'est l'alignement par le bas...pour les salariés.

Vous avez dit "équité" que dit le dictionnaire ?

Équité : justice naturelle, vertu de celui qui se guide d'après elle et est naturellement disposé à reconnaître le droit de chacun. Statuer en équité, juger d'après les faits de la cause et sans faire appel à aucune règle de droit positif.

Égalité : rapport entre deux choses égales ; conformité, parité. Se dit de l'égalité des conditions, des droits entre les membres d'une société. L'égalité devant la loi. Uniformité, modération, actions de garder un juste milieu.

C'est vers l'égalité qu'il nous faut aller, n'en déplaise aux pourfendeurs de "l'égalitarisme".

Le gouvernement prétend que *l'augmentation de la durée d'activité ne pénalise ni la croissance, ni l'emploi, ni le niveau de vie des Français*. Ce qui sera difficile à démontrer mais ce dont on peut être sûr c'est qu'il pénalisera leur santé.

Le document prétend que *l'espérance de vie continue d'augmenter d'un trimestre par an*. Alors qu'il s'agit de **0,44 trimestres**. Un mensonge de plus.

Le document considère qu'une *hausse généralisée des cotisations patronales serait particulièrement préjudiciable à l'emploi*. Estimant qu'un point de cotisations sociales patronales représenterait, au minimum, une destruction de 50 000 emplois. Voilà une affirmation qui ne tient

pas la route. Au regard des **30 milliards** d'exonérations de cotisations patronales avec la même logique nous aurions dû avoir un grand nombre de créations d'emplois...

La France souffre donc d'un taux d'emploi des salariés âgés de 55-64 ans. Il est évident qu'avec la retraite à 60 ans on trouve beaucoup moins de personnes ayant 64 ans et qui soit encore au travail. D'autant que la majorité des salariés n'est plus en activité à 59 ans.

La philosophie globale du document c'est que les retraités sont un poids pour la société. Si les retraités qui militent bénévolement dans les associations, venaient à démissionner : y aurait-il encore des associations, notamment sportives qui fonctionnent en France ?

N'oublions pas que l'objectif pour la classe dominante est de faire payer la crise aux travailleurs pour rassurer les marchés financiers. Après avoir transféré des montagnes de dettes privées vers la collectivité, via des déficits publics gigantesques, les tenants du système capitaliste veulent rétablir la rentabilité du capital en pressurant un peu plus les travailleurs et la grande majorité des populations. Peu à peu, des plans d'austérité de plus en plus sévères sont imposés par les gouvernements et le FMI (merci DSK), comme en Grèce et progressivement dans tous les pays. Cette politique est critiquée par des personnes qui ne sont pourtant pas des révolutionnaires : *"Aujourd'hui, l'Union européenne veut un plan coordonné d'austérité. Si elle continue dans cette voie-là, elle court au désastre. Nous savons, depuis la grande dépression des années 1930, que ce n'est pas ce qu'il faut faire"* Joseph E. Stiglitz (18).

Les propositions du parti socialiste.

Tout d'abord il faut se souvenir que lors du sommet européen de Barcelone en 2002, Jacques Chirac et Lionel Jospin ont ratifié un document dans lequel il est écrit : *« il faudrait chercher d'ici à 2010 à augmenter progressivement d'environ 5 ans l'âge moyen effectif auquel cesse, dans l'union européenne, l'activité professionnelle »*.

Un document adopté par le bureau national du 28 mai 2010 (43), prétend conforter le niveau des pensions dont ils reconnaissent qu'il est menacé par les effets de la réforme de 1993, sur laquelle ils ne sont pas revenus une fois revenu au pouvoir. Il propose de faire une réforme juste, c'est-à-dire qui repose sur des efforts partagés ! Mais la plupart des réformes y compris celles initiées par les socialistes ont été supportées essentiellement par les salariés. Il en va ainsi de la CSG financé à 88 % par les seuls salariés. De quel effort s'agit-il ? C'est sur la CSG que celui-ci doit reposer... Nous voilà prévenus.

Le document fait référence à **la stratégie de Lisbonne** (un trou de mémoire ?) au sujet de l'emploi des seniors. Le document constate que la démographie n'est pas le seul facteur en cause mais ignorent superbement la progression de la productivité qui bénéficie essentiellement au capital. Proposition d'augmentation de 0,1 point de cotisation salariale et employeurs chaque année de 2012 2021. Le PS se lamente sur le fonds de réserve alimentée par des privatisations : *le gouvernement de droite n'a effectué aucun versement*. Comme la droite il veut *"améliorer l'accès à l'emploi des seniors"* mais rien n'est prévu pour développer l'emploi ou lutter contre le licenciement de ces mêmes seniors. Le PS ne propose pas de revenir sur les allègements de cotisations sociales des entreprises, rien sur les salaires, rien sur la gestion démocratique de la protection sociale. Il propose un *rapprochement des régimes publics et privés* sans préciser si cela se fera par le haut ou par le bas. Et toujours le fameux *fonds de réserve* dont nous avons pu constater avec la récente crise que cet argent aurait été mieux utilisé en salaires. Le document se prononce pour le maintien de l'âge légal de départ à 60 ans... Pour ceux qui ont atteint leur durée de cotisation. Pas question d'une

quelconque reconnaissance des années de formation, de la précarité notamment des temps partiels imposés surtout aux femmes.

Proposition de loi des parlementaires Communistes, Républicain, et du Parti de Gauche. (44)

Dans l'avant-propos il se prononce pour le retour à une durée de cotisation égale à celle qui prévalait alors pour les salariés du privé. La durée n'est pas précisée ! Mais ils se prononcent pour l'âge légal de départ à 60 ans à taux plein assorti de la barrière des 65ans et le retour à l'indexation sur les salaires.

Dans l'exposé des motifs le document rappelle que *selon la commission européenne, la part des salaires dans la valeur ajoutée a chuté en France de 9,3 % entre 1983 et 2006 (soit l'équivalent de près de 100 milliards d'euros par an qui bénéficie au capital plutôt qu'au travail) tandis que sur la même période, la part des dividendes versés aux actionnaires passés de 3,2 % à 8,5 % du PIB.*

Trois chiffres illustrent l'impossible coexistence du capitalisme financier avec notre système de protection sociale par répartition : entre 1993 et de 2009, le volume des cotisations sociales a augmenté de 19 % tandis que le PIB (notamment en raison des gains productivité) augmenté de 33 % et que les revenus financiers des entreprises et des banques progressaient de 143 %...

En conséquence ils proposent entre autres :

- d'assujettir les revenus financiers des sociétés à une contribution d'assurance vieillesse de 9,9 % qui rapporteraient **30 milliards d'euros**.
- D'instaurer une modulation des cotisations patronales en fonction de l'évolution du ratio de répartition des richesses.
- De revenir sur les exonérations de cotisations sociales et de faire cotiser tous les éléments de rémunération notamment les stocks options qui rapporteraient plus de **3 milliards d'euros**.

Manifestement on peut et on doit faire plus et mieux

Tout d'abord il faut en finir avec la fable : "*on va laisser une dette à nos enfants et petits-enfants*". En effet, "*les retraites ne sont pas une dette au sens financier du terme. Pour la bonne raison que les retraites sont payées dans l'instant avec de l'argent provenant de la production courante. Et cela quel que soit le moment, hier, aujourd'hui et demain. On n'emprunte à personne, on n'a personne à rembourser*". (13). C'est la grande force du salaire socialisé.

Il faut abroger toutes les lois qui ont instauré des reculs à la sécurité sociale. Il ne suffit donc pas de retirer l'actuel projet Sarkozy-Fillon-Woerth-UMP. En effet dès les années 1960 des mesures sont prises pour marginaliser les organisations syndicales qui avaient la responsabilité de la gestion conformément à la volonté du Conseil National de la Résistance.

En **1987** Philippe Seguin ministre des affaires sociales du gouvernement Chirac indexait les pensions du régime général sur les prix et non plus sur les salaires ce qui pénalise lourdement les retraités. Mais aussi les réformes de 1993,1996, 2001, 2003 et de 2007.

Concernant les retraites complémentaires il faudra revenir sur les accords ARRCO 1993 et AGIRC 1994 que seule la CGT n'a pas signés et qui ont fait perdre du pouvoir d'achat aux retraités. La CGT a également calculé que la décision de l'accord Agirc-Arrco de novembre 2003 d'indexer le prix d'achat du point sur les salaires et sa valeur de service sur les prix amputerait la pension de 25 % d'ici à 2020. (11).

Le programme du Conseil National de la Résistance.

Sa modernité nous inspire encore aujourd'hui même si celui-ci est daté ce qui ne veut pas dire dépassé. Il répondait à une aspiration du peuple toujours actuelle *de ne pas se contenter de la démocratie politique et de construire une démocratie sociale*. Avec l'idée que *la collectivité nationale ne pouvait se développer si on sacrifiait le social*. Il est nécessaire et même indispensable que les citoyens, le monde du travail se réappropriait l'histoire, non pour adopter une démarche passéiste et régressive mais pour se dire que dans un pays dont la richesse a décuplé, on peut se poser la question de manière moderne de construire des politiques sociales avec de grandes ambitions collectives, en termes de service public, de protection sociale. Le programme du CNR nous montre aussi que l'on peut rassembler des forces sociales, économiques et politiques sur de tels projets. (25).

Adopté le 15 mars 1944 à l'unanimité ce texte d'une grande force (26), est d'une grande actualité. Quelques exemples : " *exiger la confiscation des biens des traîtres...*" " *L'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple*" " *la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances de l'argent...*" " *Le respect de la personne humaine*" " *l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi*". " *L'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquée en l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie*". " *La subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général*". " *Le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques*". " *Le droit au travail et le droit au repos*". " *Un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs*". " *Un plan complet de sécurité sociale... Avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État*". " *Une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours*"

Égalité hommes femmes.

L'article trois du préambule de la constitution de 1946 annexé à la constitution actuelle proclame : " *La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme*". Il conviendrait déjà de la faire appliquer.

Contrairement aux idées reçues, une plus grande activité des femmes n'est pas cause de chômage mais, à l'opposé, est créatrice d'activités nouvelles. En créant des services de gardes d'enfants, d'aide aux personnes dépendantes, qui ont vocation à être des services publics, on lève les obstacles qui empêchent souvent les femmes de travailler et on crée des emplois -pour les hommes comme pour les femmes- bénéfiques à toute la société en satisfaisant les besoins sociaux.

L'égalité salariale entre les hommes et les femmes socialement juste permettrait de récupérer **25 milliards d'euros** de cotisation en 2008. Améliorer l'égalité entre les hommes et femmes sont en même temps des solutions qui améliorent à moyen terme le financement des retraites et qui développe une production tournée vers l'utilité sociale. (23). Dans un rapport de décembre 2009, la commission européenne rappelle, que « *l'égalité des sexes n'est pas seulement une question sociale les investissements dans les politiques égalitaires sont payants, car il débouche sur une hausse du taux d'emploi des femmes, de leur contribution au PIB et des recettes fiscales* ». (27). Dans ces conditions, pour la France, la croissance du PIB est évaluée à 20 %. En supposant que l'égalité serait réalisée en 2030, la part des cotisations de retraite dans le PIB étant de 13 %, une croissance de 20 % du PIB représenterait en 2030 un apport de cotisation minimale de 78 milliards d'euros par an (soit 3000 milliards, le PIB prévu en 2030 x 20 % x 13 % = 78 milliards d'euros). Ce montant est

à comparer aux besoins de financement des retraites évaluées par COR entre 56,3 et 79,9 milliards à l'horizon 2030. (23).

Pourquoi figer la part des retraites dans le PIB à 13 % ?

Une cotisation sur les dividendes versés n'affecte pas le coût de production ni l'investissement. Le rapport Cotis (INSEE, 2009) indique : les revenus versés par les seules sociétés non financières aux propriétaires du capital et des terrains sont passés de 3 % à 8 % de leur valeur ajoutée brute de 1982 à 2007, pour atteindre aujourd'hui 76,6 milliards d'euros (auxquels d'ajoutent environ 3% de leur VAB sous forme d'intérêts nets versés). Ce déplacement de 5 points représente sept à huit fois plus que le déficit (10,9 mds) de tous les régimes de retraite pour l'année 2008 servant de référence aux travaux du COR, et deux fois et demie plus que celui prévu pour 2010 (32 mds)

Plus que jamais la lutte.

Le mouvement social aura une partie difficile à mener. Et, de ce point de vue, il faut bien reconnaître que le manque d'unité des systèmes de retraite français, avec une multiplicité de régimes différents, privés et publics, et un empilement de régimes obligatoires et complémentaires, n'aide pas à une défense cohérente et unifiée des salariés. Une rude tâche de convergence à construire nous attend.

Si on limitait les hauts revenus.

On entend souvent dire « *on ne peut pas légiférer sur les salaires* »... « *On ne décrète pas une augmentation des salaires* ». Et pour quelles raisons ? Tout d'abord on légifère bien sur le salaire minimum ! Et cela depuis 1950. Dans l'histoire de notre pays en 1936 et en 1968 suite à de grandes luttes des augmentations générales des salaires ont été obtenues. Pourquoi faudrait-il s'interdire de légiférer sur les hauts revenus. D'autant qu'on peut le faire par la fiscalité. Les riches s'expatrieraient ? Mais c'est aujourd'hui, qu'ils le font. C'est sans doute leur façon à eux d'exprimer leur patriotisme économique.

Cela passe par l'établissement d'une hiérarchie des salaires et des revenus. Un candidat à la présidence de la république en 1981 proposait de limiter les revenus à 40 000 fr. par mois et par personne. Cela représentait par rapport au SMIC de l'époque d'une hiérarchie des revenus allant de 1 à 13.

Aujourd'hui sur la base du SMIC à 2000 € et une hiérarchie des revenus de 1 à 7,5 le maximum s'établirait à 15 000 € mensuels pour une personne. Avec 15 000 € on n'est pas vraiment dans la misère. Ce pourrait être un point de départ pour aller vers une hiérarchie des revenus allant de 1 à 5. Pour Michel Aglietta " *Il faudra revenir sur les cadeaux fiscaux systématiques qui ont été faits aux plus riches pendant des années*" (20)

Combattre les dogmes ultralibéraux.

La doctrine économique de nos gouvernements, une croyance qui veut que les marchés conduisent spontanément à l'efficacité économique, est dénoncée par Joseph E. Stiglitz, prix Nobel d'économie, comme étant le " *fanatisme du marché*" (17). Cette fameuse main invisible qui régulerait de fait les marchés et qui *est invisible pour la bonne raison qu'elle n'existe pas. La recherche de leur intérêt personnel par les PDG, des banques d'affaires n'a pas conduit à l'efficacité économique mais bien à une bulle spéculative...*"

" *Les économistes qui accordent le moins d'importance à la réduction de l'inégalité des revenus sont plutôt enclins à penser que les initiatives que pourraient prendre les états pour la réduire coûtent trop cher, ou même risquent d'être contre-productif. Ces économistes « du libre marché » ont aussi le sentiment que les marchés laissés à eux-mêmes, sans interférence de l'État, sont efficaces, et que le meilleur moyen d'aider les pauvres consiste à laisser se produire, tout simplement, la croissance économique : d'une façon ou d'une autre, ses bien faits ruisselleront jusqu'en bas de l'échelle sociale et toucheront les pauvres. (Notons avec intérêt et que ces croyances persistent bien que la recherche en économie les ait privées de tout fondement intellectuel)" (17). Et ça n'est pas un anticapitaliste qui le dit !*

Maurice Allais, autre prix Nobel d'économie a beau rappeler que « *les premiers libéraux ont commis une erreur fondamentale en soutenant que le régime de laisser-faire constituait un état économique optimum* » (21). Ils continuent...

Il faut supprimer la bourse.

Aujourd'hui la bourse n'est pas un investisseur mais un prédateur. Nous en voulons pour preuve que les dividendes sont passés de 3,2 % du PIB en 1982 à 8,7 % soit 142 milliards € en 2007 (36).

J.Keynes célèbre économiste anglais disait avec raison : « *Les propriétaires d'actions, d'obligations, de terrains, d'immeubles sont des rentiers à euthanasier* ». Dans la revue « Sciences et Vie économie » de janvier 1990, Maurice Allais prix Nobel d'économie constate que « *le monde est devenu un vaste casino où les tables de jeu sont réparties entre toutes les longitudes et toutes les latitudes* ». Ces deux économistes ne sont pourtant pas des révolutionnaires. La crise de 2008 me conforte dans l'idée qu'il faut supprimer la bourse.

Et puis il faut dire que les entreprises du CAC 40 gaspillent des milliards pour racheter leurs propres actions pour pousser le cours boursier à la hausse. *Les capitaux levés par les entreprises sont devenus inférieurs aux volumes de cash pompé par les actionnaires, et la contribution nette des marchés d'actions au financement de l'économie est devenue négative (quasi nulle en France)* (36).

Les petites et moyennes entreprises ne sont pas cotées en bourse et pourtant elles créent la majorité des emplois.

Pour l'investissement, il faut instaurer une cotisation économique sur le modèle de la cotisation sociale. L'investissement (18 % du PIB) serait assuré par des caisses qui le financeraient sans d'intérêt parce que libéré de l'accumulation financière. Ces caisses seraient gérées démocratiquement sur le modèle de la démocratie sociale qui prévalait dans la gestion des cotisations sociales avant la suppression des compétences des conseils puis des élections des administrateurs salariés. (35)

Propositions de la CGT. (37)

Pour l'âge de la retraite elle propose un nouveau mode d'acquisition des droits reposant sur une nouvelle définition et permettant d'acquérir des droits dès l'âge de 18 ans. Ainsi la carrière d'un salarié serait considérée comme complète dès lors qu'elle ne comporterait, à compter de l'âge de 18 ans et jusqu'à l'âge de 60 ans, que des périodes de formation - validée par un diplôme ou une attestation en bonne et due forme des périodes d'activité, c'est-à-dire l'exercice d'un travail salarié ou des périodes d'inactivité forcée : maladie, inaptitude temporaire, invalidité, on recherche d'un premier emploi, chômage indemnisé ou non, de courte ou longue durée. En fait seules les périodes

d'inactivité volontaire ne donneraient pas lieu à validation pour la retraite, rendant ainsi la retraite à 60 ans de nouveaux accessibles à tous les salariés.

Pour le financement elle propose une réforme en profondeur qui viserait à dégager des ressources nouvelles permettant d'assurer un droit à la retraite pour tous dès l'âge de 60 ans, avec un niveau de pension permettant de maintenir le niveau de vie lors du passage de la période d'activité à la retraite et une évolution de ce niveau de vie, une fois la retraite liquidée, comparable à celle des salariés en activité.

Cette réforme comporterait quatre grandes mesures :

1) sortir de la politique systématique d'exonération de cotisations patronales qui coûtent aujourd'hui plus de **30 milliards €** aux finances publiques. C'est au bas mot 10 milliards € peuvent être récupérés et aller au financement de la retraite.

2) moduler les cotisations patronales en fonction du rapport masse salariale sur valeur ajoutée de façon à prendre en compte les spécificités sectorielles des entreprises mais aussi de leur gestion de l'emploi.

3) extension de l'assiette des cotisations pour la retraite à tous les éléments de rémunération : intéressement et participation. Actuellement 120 milliards d'euros par an échappent partiellement ou totalement à toute cotisation sociale. Cette mesure rapporterait de **9 à 10 milliards** de ressources supplémentaires.

4) mise à contribution des revenus financiers des entreprises au moins à hauteur de la cotisation des salariés. Ces revenus qui sont estimés à près de 255 milliards d'euros en 2008 sont en effet aujourd'hui les seuls revenus qui échappent à tout prélèvement pour le financement de la protection sociale. Ce prélèvement rapporterait au minimum 20 milliards d'euros chaque année.

Nous avons la 60 milliards d'euros rapidement récupérables.

De mon point de vue ces mesures seraient des mesures immédiates mais qui doivent progressivement être remplacés par une cotisation sur les salaires. Cela passera par un changement dans les rapports entre les entreprises donneuses d'ordre et les sous-traitants afin que la valeur ajoutée reste dans les entreprises où elle est produite.

La pension comme salaire continué.

La pension comprise comme la continuation du salaire, doit être financée par une cotisation assise exclusivement sur la masse salariale (qui doit, bien sûr, inclure toutes les formes de rémunération : primes, épargne salariale, dans l'immédiat stock options-qui doivent être supprimées) (33).

En plus du fait que le salaire socialisé fait la démonstration de l'inutilité du capital financier, ce qu'il y a de plus neuf dans la socialisation du salaire, c'est d'être payé pour du travail libre, du travail non-marchand et non subordonné à un employeur ou à un emploi. (34).

A-t-on seulement chiffré l'apport des retraités dans le monde associatif ? Cet apport considérable conforte le postulat de Bernard Friot : "*Et si c'était le travail actuel des pensionnés que valorisait leur pension ?*". De ce point de vue, la pension ne devrait pas être 75 % mais 100 % du meilleur salaire (comme paiement d'une qualification) car le salarié ne perd pas sa qualification au moment de sa retraite.

La retraite comme salaire continué participe de l'émancipation du salarié, fait reculer le travail (*Rappelons que ce mot dérive du mot latin **tripalium**, désignant un trépied sur lequel on plaçait un individu*

pour le torturer) contraint. Parce que leur salaire est irrévocable, les retraités peuvent enfin travailler sans se soumettre au marché du travail et à un employeur qui les fera travailler selon la dictature du temps de travail. (33)

Le partage des richesses.

C'est la question de fond pour des solutions pérennes au financement de l'ensemble de la protection sociale (assurance maladie, assurance vieillesse et allocations familiales). Et cela indépendamment du montant et de l'évolution du PIB. Le PIB ne mesurant "que" la richesse monétaire.

Sur le PIB de 2009 le recul de la part salariale dans la valeur ajoutée représente plus de **150 milliards d'euros**. Si cette somme allait au salaire, au taux de cotisation actuelle c'est **60 milliards d'euros** supplémentaires par an qui iraient à la sécurité sociale. C'est beaucoup plus que le déficit. La protection sociale n'est pas seulement un prélèvement sur le produit intérieur brut mais elle contribue à sa formation. Ainsi, la santé intervient pour 7 %.

Gestion démocratique.

S'agissant de la gestion d'un salaire socialisé, elle ne peut être exercée que par les salariés eux-mêmes par l'intermédiaire de leur représentants syndicaux élus à la proportionnelle et à l'exclusion du patronat qui n'a pas vocation à gérer notre salaire, même indirect.

En conclusion... Provisoire...

« *Le capitalisme sur lesquels les sociétés modernes se sont engagées, nous savons maintenant que c'est une voie sans issue. Il nous faut réfléchir à d'autres formes de fonctionnement du marché, que les capitaux servent à ce que le plus grand nombre profite de la richesse générale, loin de la domination de l'argent... C'est très dangereux de privatiser. Le CNR a marqué la nécessité de laisser dans le domaine public ce qui relève du bien commun.* » (38).

Pour garantir les retraites il faut sortir du capitalisme !

« À la place de l'ancienne société bourgeoise, avec ses classes et ses antagonismes de classes, surgit une association où le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous ». Karl Marx-(29).

Michel Cialdella

michel.cialdella@orange.fr

<http://michel-lecitoyen.blogspot.com>

Bibliographie

1) *"La guerre des classes"*, François Ruffin, éditions fayard. 2008.

2) **Ambroise Croizat** : arrêté le 7 octobre 1939 pour son appartenance au PCF, transféré à Alger. Libéré en 1943, il devient membre à la fin de la même année de l'assemblée consultative d'Alger. À la libération, il est élu membre des deux assemblées constituantes puis de l'assemblée nationale de 1946 à 1951. Ancien métallurgiste il fut secrétaire général de la fédération CGT de la métallurgie. Il devient ministre du travail du général De Gaulle du 21 novembre 1945 au 4 mai 1947 date à laquelle les communistes furent chassés du gouvernement. Il est à l'origine de la loi du 22 mai 1946 portant généralisation de la sécurité sociale (source : "Un siècle de réformes sociales" une histoire du ministère du travail 1906-2006 ; la documentation française). Ne cherchez pas son nom dans le dictionnaire il n'y est pas. Après tout lors obtenir le nom du ministre qui a mis en place la sécurité sociale puisqu'on veut détruire. Et puis cet homme que l'on avait surnommé le ministre des travailleurs devait être insignifiant car lors de ses obsèques en 1951 un millions de personnes suivaient le corbillard.

On lira avec intérêt le livre de Michel Etiévent "**Ambroise Croizat ou l'invention sociale**" Editions GAP

- 3) exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale.
- 4) **Direction de la Recherche des Etudes de l'Evaluation et, des Statistiques (DREES)** qui dépend des Ministères du Travail, de la Santé et des Sports et du Budget.
- 5) Jean-Marie Harribey, économiste coprésident d'ATTAC
- 6) "**Karl Marx, Les crises du capitalisme**", Editions Demopolis, Préface de Daniel Bensaid
- 7) "**La protection sociale en danger**" et Michel Limousin, Catherine Mills, éditions le temps des cerises, 2010.
- 8) "**la protection sociale en France**" sous la direction de Marc de Montalembert, la Documentation française, 2008.
- 9) "**Retraites, idées fausses et vraies enjeux**", Martine Bulard, Le Monde diplomatique, février 2010.
- 10) Pas pour tout le monde, le PDG de Véolia, Henri Proglia partira à la retraite à 60 ans et demi avec 1 million d'euros annuels. Le journal les Échos du 4 février 2010 de préciser « *l'ensemble des retraites perçues par Henri Proglia est limité à 50 % de sa rémunération brute au cours des trois derniers exercices* ».
- 11) **l'enjeu des retraites** ; Bernard Friot. La dispute mars 2010.
- 12) **Demain, les retraites "Un contrat entre les générations"**. Préface de Michel Rocard, 1991
- 13) "**Les retraites ne sont pas une dette**" Jean-Marie Harribey, économiste, Jeudi 27 mai 2010
- 14) **Retraites l'heure de vérité**. Editions Syllepse, ATTAC et Fondation Copernic
- 15) Dominique Sicot, *L'Humanité dimanche du 11 au 17 décembre 2008*.
- 16) "**Vivent les impôts**" ATTAC, 2006.
- 17) "**Un autre monde contre le fanatisme du marché**", Joseph E. Stiglitz, Fayard, 2006.
- 18) *L'Humanité* du 25 mai 2010.
- 19) *Le Point.fr*, le 15 juin 2009.
- 20) "**Alternatives économiques**", novembre 2008
- 21) Cité par Albert Jacquard "**Mon utopie**", Stock, 2006.
- 22) les retraites : "**une question brûlante, un enjeu de civilisation**". Une note réalisée par Catherine Mills à partir d'une reprise modifiée du chapitre six de l'ouvrage : "**La protection sociale en danger**".
- 23) "**l'enjeu de l'égalité entre les hommes et les femmes pour financer les retraites**" Christiane Marty, avril 2010.
- 24) synthèse de la réforme des retraites (<http://www.retraites2010.fr/sites/default/files/16>)
- 25) "**le monde du travail doit se réapproprié l'histoire**" Serge Wolikoff, historien. *L'Humanité* des 13 et 14 mars 2004.
- 26) il y a selon moi tout de suite après le "manifeste du parti communiste" rédigé par Karl Marx.
- 27), cité par Christiane Marty "**l'enjeu de l'égalité entre les hommes et les femmes pour financer les retraites**".
- 28) cité par Paul Lafargue dans son petit livre « **le droit à la paresse** » 1881.
- 29) le "**manifeste du parti communiste**"; Karl Marx. 1848.
- 30) **L'Humanité du 10 juin 1971**.
- 31) "**Le Petit livre des retraites**"; Pierre-Yves Chanu, Jean-Christophe Le Duigou; Les Editions de l'Atelier; mai 2010.
- 32) « **une loi pour les retraites** » ; débat socialistes et syndicalistes de la loi de 1910. Gilles CANDAR, Guy DREUX ; éditions le Bord de l'eau.
- 33) **Les retraites : à contre-pied du capitalisme**. Bernard Friot entretient au "*Patriote*", avril 2010.
- 34) les contre réformateurs s'appuient sur une conception religieuse de la monnaie ; Bernard Friot, décembre 2005.
- 35) **Pour un salaire universel**. Bernard Friot.
- 36) *Et si on fermait la Bourse*. Frédéric Lordon; Le Monde Diplomatique Février 2010.
- 37) *NVO spécial retraites mai 2010*.
- 38) **Stéphane Hessel**, Résistant, Déporté, Diplomate, co-auteur de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. *L'Humanité* du 4 novembre 2009.
- 39) Hors-Série de "**L'Humanité**" spécial RETRAITE (juillet 2010).
- 40) site : assemblee-nationale.fr
- 41) un scrutin qui n'est pas à la proportionnelle. Il permet, par exemple, à l'actuel président de la république d'être élu alors qu'il n'a recueilli que 26 % des suffrages inscrits au premier tour.
- 42) **Etudes sur Robespierre** par Albert Mathiez, éditions messidor, 1988.
- 43) les propositions du parti socialiste, sur le site national du PS.
- 44) proposition de loi garantissant le financement du droit à la retraite à 60 ans. Juin 2010.